

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 25 mars 2004

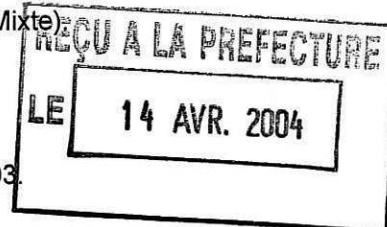
N° 2004-8

| | | |
|---|--------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 18 | L'an deux mil quatre, le 25 mars à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 10 | |
| Date de la convocation : | 19 mars 2004 | |

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte)



OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2003.

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2003 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2002 s'élevant à 346 886,15 €, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes s'élève à 14 936,80 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 14 936,80 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 331 949,35 € en excédents de fonctionnement reportés.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président et décide :
 - d'affecter la somme de 14 936.80 € au financement des opérations d'investissement,
 - d'affecter le solde, soit 331 949.35 € en excédents de fonctionnement reportés.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 AVR. 2004**
ET DE SA PUBLICATION LE **14 AVR. 2004**
Montauban, le **15 AVR. 2004**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

